Démarche : PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ressortissants étrangers HORS

ALGERIENS - Demande de titre de séjour "RECHERCHE D'EMPLOI OU CREATION D'ENTREPRISE" à destination des titulaires d'un titre de séjour portant la mention "étudiant" ou "étudiant - programme de

mobilité" ou talent "chercheur"

Organisme : Délégation à l'immigration/Division de l'immigration professionnelle et

étudiante

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La carte de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise, en application de l'article L. 422-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, permet à l'étudiant ou au chercheur étranger :

- soit de compléter sa formation par une première expérience professionnelle ;
- soit de développer un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à sa formation ou à ses recherches.

Ce titre permet à son titulaire de séjourner en France et d'y travailler sans restriction pendant une année afin de trouver un emploi ou de créer une entreprise en lien avec ses études ou ses recherches.

Ce titre autorise l'exercice d'une activité professionnelle salariée dans les conditions définies aux articles R. 5221-1 et suivants du code du travail jusqu'à la conclusion du contrat ou l'immatriculation de l'entreprise.

Selon votre nationalité et en application d'accords bilatéraux conclus par la France avec le pays dont vous êtes ressortissants vous pourriez ne pas être éligible à la carte de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise. Une AUTORISATION PROVISOIRE DE SEJOUR* (APS) POUR RECHERCHE D'EMPLOI pourra vous être délivrée. La durée et les conditions de renouvellement dépendent de l'accord conclu entre la France et votre pays d'origine. Les pays concernés sont : Bénin, Burkina Faso, Maurice, Tunisie, Cap Vert, République du Congo (Brazzaville), Gabon et Inde.

Les ressortissants de nationalité algérienne ne sont pas éligibles au titre "recherche d'emploi ou création d'entreprise".

Si vous êtes détenteur d'un visa C ou en situation irrégulière, vous n'êtes pas concerné par ce formulaire. Vous devez prendre rendez-vous depuis le site internet de la préfecture de police de Paris pour solliciter votre admission exceptionnelle au séjour.

* Procédure pour le renouvellement de l'APS :

Si en tant que ressortissant d'un pays ayant conclu un accord bilatéral avec la France, vous bénéficiez d'une autorisation provisoire de séjour (APS) vous permettant de rechercher un emploi. Celle-ci est renouvelable sous certaines conditions. Le nombre de renouvellements dépend de votre nationalité et des engagements pris par la France dans le cadre de l'accord signé avec votre pays. Si vous pouvez prétendre à ce renouvellement et que vous résidez toujours à Paris, vous êtes invité(e) à vous faire connaître, 1 mois avant l'expiration du présent document, en déposant une demande de renouvellement d'APS par voie électronique sur le site internet démarches-simplifiées (même procédure que pour le

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Demande de titre dépôt initial)

Sans démarche de votre part, votre APS ne sera pas renouvelée.

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr: https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager

Pour plus d'informations sur l'accueil des ressortissants étrangers sur Paris, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de police de Paris, "accueil / démarches/ particuliers/ ressortissants étrangers" ou en utilisant le lien suivant :

https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches-et-services-en-ligne/accueil-demarches

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (par un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous devez être titulaire d'un titre de séjour portant la mention "étudiant" ou "étudiant - programme de mobilité" ou passeport-talent "chercheur" en cours de validité pour pouvoir déposer une demande

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Numéro étranger

Le numéro étranger comporte 09 ou 10 chiffres maximum et aucune lettre (exemples : 9903025678 ou 753025678) :

Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour format carte de crédit rose, le numéro est situé sur la tranche droite du titre de séjour. Si le demandeur est titulaire d'une carte de séjour format carte de crédit bleu, le numéro est situé est situé en bas du recto à l'horizontale ("numéro personnel").

Si le demandeur est titulaire d'une attestation de prolongation, le numéro est situé en haut ("identifiant N° étranger ou N° de la demande)

Si le demandeur a validé son visa en ligne, il s'agit du numéro référence à 10 chiffres indiqué dans la confirmation du visa long séjour valant titre de séjour.

Si le demandeur est titulaire d'un récépissé de demande de titre de séjour le numéro comporte 10 chiffres et est situé en haut et à droite du document, au-dessus de la photo.

Nom	
Nom d'usage	
Prénom	
Sexe	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible	

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Demande de tit
□ F
Né(e) le jj/mm/aaaa
à : (ville) Ville dans laquelle vous êtes né(e)
Pays de naissance
Nationalité
E-mail Cette adresse e-mail doit être la vôtre
Téléphone portable Un SMS sera envoyé au numéro renseigné afin de vous informer de la disponibilité de votre titre de séjour
Le demandeur doit obligatoirement résider à Paris (code postal en 75) Les demandes des personnes résidant en dehors de Paris seront automatiquement clôturées. Pour rappel, les départements 77, 91, 92, 93, 94 et 95 ne font pas partie de Paris, les personnes résidant dans l'un de ces départements sont invitées à se rapprocher de la préfecture territorialement compétente.
Adresse du demandeur Numéro, nature et nom de la voie, code postal et ville de résidence du domicile.
Hébergement Si le demandeur est hébergé : merci d'indiquer l'identité de l'hébergeant(e) [M. ou Mme - Nom et prénom de l'hébergeant(e)].
Je certifie exactes les informations indiquées dans le présent formulaire. Cochez la mention applicable Oui
Non

Je suis informé(e) que les titres, actes d'état civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Demande de titre de séjour feront l'objet d'une authentification auprès des autorités compétentes ou organismes qui les ont émis. Cochez la mention applicable Oui
□ Non
J'atteste être en possession des originaux des documents présentés et serai en mesure de les produire le jour du rendez-vous pour dépôt de dossier et prise des empreintes. Cochez la mention applicable Oui
□ Non
PIECES A PRODUIRE
Merci de numériser les documents exclusivement au format PDF et les enregistrer en cliquant sur le bouton choisir le fichier.
Le jour du rendez-vous : merci de vous munir d'une copie papier de l'ensemble des mêmes documents que ceux scannés ici. La présentation de photos sur téléphone portable le jour du rendez-vous n'est pas autorisé et votre demande ne pourrait pas être considérée comme complète.
Les documents produits doivent être clairs et lisibles.
Les documents au format JPEG, PNG et TIF ne sont pas recevables.
Les fichiers en ligne (type Cloud) ne peuvent pas être téléchargés pour des raisons de sécurité.
Merci de ne produire que les documents sollicités.
Pour être recevables les documents produits doivent être rédigés en français ou être traduits en français par un traducteur assermenté.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Carte de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour validé
Depuis le 18 février 2019, le titulaire d'un visa long séjour valant titre de séjour valide en ligne son visa (sur le site du ministère de l'intérieur), au plus tard trois mois après son entrée en France.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de nationalité
Passeport en cours de validité (pages d'identité et de validité) ou attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, faisant expressément mention de la nationalité du demandeur ou tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (carte d'identité, carte consulaire, etc).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile daté de moins de six mois
Exemples : facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) assorti de la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation, datée de moins de 6 mois.
La date d'émission du justificatif de domicile doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.
Si le demandeur est hébergé à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : ressortissants étrangers HORS ALGERIENS - Demande de titr Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre d'hébergement datée et signée
La lettre d'hébergement n'est à produire que si le demandeur est hébergé par un particulier.
La lettre d'hébergement doit dater de moins de 6 mois, préciser à la fois le nom de l'hébergeant et le nom de l'hébergé, et être signée par l'hébergeant.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant
Titre de séjour, carte nationale d'identité ou passeport français ou européen.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation d'assurance maladie
La carte vitale ne constitue pas un justificatif d'assurance maladie recevable.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Diplôme équivalent au grade de master obtenu dans l'année ou diplôme de niveau I labellisé par la Conférence des grandes écoles ou diplôme de licence professionnelle obtenu dans l'année dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national
La liste des diplômes au moins équivalents au grade de master est établie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (arrêté NOR : IOCL1109636A du 12 mai 2011 et décret 2016-1463 du 28 octobre 2016).
Si vous n'êtes pas encore en possession de votre diplôme, vous pouvez fournir l'attestation de réussite délivrée par votre école ou université. Vous fournirez la copie de votre diplôme lorsque vous serez en sa possession, en réponse à notre demande de complément.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Si vous êtes chercheur présent sur le territoire français et sollicitez un titre de séjour "recherche emploi ou création d'entreprise" à la fin de vos travaux de recherche
Joindre la confirmation par l'organisme de recherche de l'achèvement des travaux de recherche.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas de création d'entreprise
Tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à la formation suivie (présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires (le cas échéant du montage financier, juridique, fiscal et social et d'un budget prévisionnel pluriannuel) ou tout autre document susceptible de justifier du projet).